

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 juin 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Hier, j'aurais, par inadvertance, mal renseigné la Chambre lorsque j'ai répondu à la question du député de Scarborough—Rouge River.

Ce dernier m'avait demandé s'il est pratique courante de divulguer aux politiciens le nom des informateurs du Service canadien du renseignement de sécurité. À cette question, j'ai répondu que le nom d'aucune source du SCRS ne m'avait été révélé depuis que j'occupe le poste de solliciteur général.

On m'a entre temps informé, et je tiens à en faire part à la Chambre, qu'il n'est arrivé que rarement et de façon exceptionnelle que le directeur du SCRS ait jugé nécessaire de divulguer le nom d'une source.

À ma connaissance, les noms d'aucun citoyen canadien ou résident permanent ne m'ont été dévoilés comme sources, fait qui a été confirmé par mes hauts fonctionnaires.

Je tiens de plus à assurer la Chambre que je n'ai jamais demandé au directeur du SCRS le nom d'un de ses informateurs.

Dans les rares cas où le directeur a jugé nécessaire de me dévoiler le nom d'une source, il s'agissait sans exception de sources qui avaient rendu de précieux services au Canada et que je devais connaître pour des raisons administratives.

Je regrette ce malencontreux incident. J'aimerais donner à la Chambre l'assurance qu'il n'est pas pratique courante, pour le SCRS, de divulguer le nom de ses sources au solliciteur général ou à tout autre politicien.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Greene (Don Valley—Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, qui porte sur le syndrome de l'alcoolisme foetal.

Le comité demande au gouvernement de donner une réponse globale à ce rapport, conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement.

* * *

[Français]

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants sur le Canada et la sécurité en Europe.

Lors des deux guerres mondiales et pendant toute la guerre froide, les militaires canadiens ont joué un rôle important dans la défense de la liberté et de la démocratie en Europe. Maintenant que la guerre froide est terminée, il est naturel pour les Canadiens de continuer à s'intéresser à la sécurité en Europe.

L'effondrement de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie a complètement bouleversé la situation politique et militaire en Europe et offre la possibilité d'établir une paix durable. Cependant, la tragédie de la Yougoslavie et les tensions ethniques dans les anciennes républiques soviétiques démontrent que la disparition de la menace soviétique n'assure pas à elle seule la paix.